### EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT - 74800

### Séance du 22/09/2025

### Nombre de Conseillers :

En exercice : Présents :

14 09

Votants:

09

### L'an deux mille vingt-cinq

le : lundi vingt-deux septembre à dix-neuf heures

le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Boris AVOUAC, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée le : 16/09/2025.

PRESENTS: AVOUAC Boris, PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, PUIS Xavier, PENHOUËT Anthony, POLLET Elodie, HUBRECHT Laetitia, LENEVEU Nicolas, MIEUSSET Sonia, GRAF Thomas.

ABSENTS: MARECHAL Aurélie, RIN Kévin, NOUASSRIA Eva, VEDRINE Marie, SAUTOUR Laure.

Monsieur LENEVEU Nicolas a été nommé secrétaire de séance.

### Délibération n°2025 09 28 Assiette de coupe de bois en forêt communale de 2026

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. le Directeur de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2026 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2026 présenté dans le tableau ci-annexé.
- ▶ Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées dans le tableau ci-annexé et validé par ses soins,
- Précise, pour ces coupes validées, la destination des coupes et leur mode de commercialisation,
- Donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente,
- ➤ Valide, pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonnés et à la mesure, que l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif ventes groupées conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de « Vente et exploitation groupée » sera contractualisée.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

Monsieur Le Maire, Boris AVOUAC.

Le secrétaire, Nicolas LENEVEU



## Agence territoriale de Savoie Mont Blanc

### COMMUNE DE ST-LAURENT 74800 SAINT-LAURENT Mairie Place de la Mairie Mme ou M. le Maire

# Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2026

### Forêt de : SAINT-LAURENT

Notes to	Délivrance			
Mode de commercialisation	Àuîre vente gré à gré			
	Contrat Bois façonné			
Mode de	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)			
	Vente avec mise en concurrence (sur pied)	D		Σ
Année décision propriétaire (4)				
	Justification ONF (si modification)		ONF-CF - Raison sylvicole- Niveau du canital forestier	
Proposition ONF (3)		2026	2030	2026
Surface à Année prévue Proposition parcourir doc. Gestion ONF (3)		2026	2026	2026
		9,3	_	2
		470	43	121
F 8		IRR	AMEL	IRR
Parcelle		×	Z	>

<sup>(1)</sup> Type de coupe : AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération

<sup>(2)</sup> non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée

<sup>(3)</sup> Proposition de l'ONF : SUPP. proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression (4) A indiquer si différente de celle de l'ONF et à justifier dans la délibération. Si volonté de supprimer le passage en coupe, mettre "suppression"